



1re Année.

25 centimes le numéro.

5 Octobre 1899.



L'IMPROPTU

Organe Républicain
Des Iles SAINT-PERRE ET MIQUELON.

ABONNEMENTS :		
Saint-Pierre — Un an	12 f. 00	
— Six mois	6 00	
Outre-mer — Un an	15 00	

N° 8
ADMINISTRATION, rue FÉLIX

INSERTIONS :	
La ligne	0 f. 30
Réclames	0 50
Faits divers	1 00

SYNDICAT DES ARMATEURS.

L'hiver dernier, les armateurs de Saint-Malo, de Saint-Servan, de Cancale et de Saint-Pierre, présents dans le premier de ces ports, ont formé une association sous le nom de Syndicat des Armateurs à la grande pêche.

Cette association, qui a son utilité incontestable, peut rendre de grands services en groupant dans un même but d'ensemble les intérêts de l'armement à la pêche de la morue, surtout dans ce moment où il est question de la cession de nos droits au French Shore et qu'en 1900 aura lieu le renouvellement de la prime, qui fait si mal au cœur à nos concurrents les anglais, lesquels voudraient bien se réserver le monopole de ce genre de commerce. Il y aurait intérêt pour les armateurs locaux à faire adhésion au syndicat à la grande pêche institué à Saint-Malo, lequel se trouve dans les meilleures conditions pour faire appuyer ses désiderata par les sénateurs et les députés

des départements maritimes armant à la grande pêche.

Déjà au printemps, le syndicat a fait paraître une brochure intitulé Notice sur la question du french shore, qui a fait connaître à beaucoup nos droits sur cette partie des côtes de Terre-Neuve.

Des statuts sont à la disposition des armateurs désireux de faire partie de ce syndicat et de profiter des avantages pouvant en résulter.

La modicité de la cotisation annuelle, fixée à 10 francs par armateur indique à elle seule le but des promoteurs de grouper le plus possible d'adhérents, de manière à unifier l'action des revendications des syndiqués et à lui donner plus de force.

Pour tous renseignements et pour souscrire, s'adresser à M. Paul Mazier, délégué du syndicat pour Saint-Pierre.

RENTRÉE DES CLASSES

Lundi a eu lieu la rentrée des classes communales de Saint-Pierre. Pour

la circonstance, les frères pendant les vacances avaient dans leurs loisirs exercé leurs jeunes musiciens, qui gaîment, musique en tête, se sont mis en devoir d'entraîner leurs camarades, filles et garçons, à reprendre sans arrière pensée le chemin des écoles, et surtout sans penser aux plaisirs passés des vacances, souvent bien fugitif si l'en fut, mais qui doit être sans regrets au moment de reprendre, le cellier du travail avec plus d'ardeur que jamais.

Une fois de plus, nous constatons, par l'organisation de cette fanfare scolaire naissante, que notre école communale vient d'accomplir un progrès que, bien des collèges communaux de France sont encore à lui envier.

En plus de la musique, qui est un art d'agrément fort agréable et non négligeable pour rompre la monotomie de nos longs hivers, on y enseigne la géométrie, l'arpentage, le dessin et l'anglais matières qui sont le complément d'instruction obligatoire formant le programme du cours supérieure.

La rentrée de 1899 compte :

Ecole des garçons	338
Pensionnat	112
Ecole des filles	337
Salle d'asile	262
Ensemble	1040



Dieu merci, nous sommes encore loin de la fin du monde; nous sommes heureux de le constater et de donner un exemple à ceux qui se plaignent de la dépopulation de la France et qui n'ont encore rien fait, ou rien tenté pour y remédier.

Une mère sans enfants.

Accident DE VOITURE

Lundi soir, un de nos habiles capitaines, grand tueur de morues, pour se délasser des périls de la mer a voulu s'exposer à ceux de la terre. Dans cet ordre d'idées, s'embarquant dans le phaéthon de son armateur, qu'il comparait sans doute à une embarcation de plaisance, et la grande route à une rivière, de capitaine habile s'est métamorphosé en automédon, ou conducteur de voiture à roues. (Pas confondre ce langage avec celui des Acadiens, qui appellent encore une belle goëlette une belle voiture, c'est peut-être le cas de notre héros).

Etant en partie de plaisir en tout bien tout honneur, il revenait à brume de nuit de goûter à Savoyard les plaisirs suburbains, quand son cheval ébloui qu'autant effrayé par l'éblouissance des phares électriques de notre voirie, s'est emballé et à pris le mors aux dents. Dans cette tempête chevaline notre capitaine a-t-il

perdu occurrence ? toujours est-il qu'il n'a pu se rendre maître de son navire, et son moteur à quatre pattes est allé donner du lof de babord, en laissant trop arriver, sur l'écueil de M^{me} veuve Voisin, consistant en une palissade solide malgré des années de service. A ce heurt, véritable échouage avec bris, le cheval sans être amphibie, brise les haubans servant de traits, et le capitaine, improvisé automédon, largue la grande écoute en criant adieu va !

Fort heureusement les naufragés terrestres en ont été quittes pour la peur et quelques contusions, qu'ils garderont en souvenir d'une rentrée de Saint-Cloud, après une bonne promenade agrémentée d'émotions que l'on peut qualifier d'agréables, car tout va bien qui finit bien.

VILAINQUIRY.

INCENDIE

ROUTE de SAVOYARD.

Ce matin, vers six heures, le feu se déclarait dans la maison de la dame Maillard, ex-veuve Jus-thome. Cette petite maison de construction récente était attenante à un petit lavoir exploité par la propriétaire. Il paraîtrait que le feu aurait pris naissance dans le dit lavoir qui était occupé la veille très tard. Fort heureusement la maison était assez éloignée de ses voisines pour ne point

y communiquer le feu. Tous les dégâts se bornent à la perte de quelques paquets de linge et de la maison, qui, dit-on, était assurée.

Par ces temps de pluie torrentielle, nous sommes assurés de ne pas manquer d'eau, nous n'en recommandons pas moins aux logeurs de veiller sur les hôtes, plus ou moins incendiés, dont ils se font les hospitalisateurs de nuit.

De la défense

DE COLONIES.

Au dernier courrier, la « Défense des colonies » relatait un article humoristique sur les faits et gestes de notre gouverneur, M. Daclin Sibour, au sujet de son interdiction de faire usage du pavillon tricolore dans une colonie française, en quelque sorte, garée au milieu des Anglais et des Américains nos rivaux et nos compétiteurs.

L'auteur de cette boutade sarcastique et narquoise a cru devoir s'en servir à déverser le ridicule sur le législateur d'une aussi antipatriotique qu'inopportune mesure coercitive.

Certes, c'eut été bien autre chose, s'il eut entretenu ses lecteurs de cette inénarrable lettre publiée au « Journal officiel » et adressée par le susdit gouverneur au Président de la chambre de commerce, pour essayer de refuter les critiques dont son arrêté avait été l'objet au sein de l'assemblée et aussi d'en détruire les



mauvais effets.

Après avoir, comme exorde, admonesté le dit Président pour n'avoir pas su arrêter à temps sa chambre sur la pente si glissante de la critique irrespectueuse des actes de l'autorité, le pauvre homme se prend indistinctement à chacun des membres ayant pris part à la discussion les qualifiant ironiquement d'orateurs.

Par l'emploi de cette expression triviale, partant fort mal à propos dans la bouche d'un gouverneur, lequel doit toujours garder un certain décomptum de tenue et de langage, M. Daclin Sibour a sans doute tenté sans succès d'être spirituel et ironique aux dépens des membres de la chambre de commerce; il a vu lui en déplaise, manqué son but et tout son effet; car il n'a réussi en somme qu'à rester grotesque comme devant voire même la risée de son propre entourage.

Sa spiritualité lourde et de mauvais goût ressemble fort au pavé de l'ours du père Lafontaine qui assomme ses gens, mais qui n'est autrement intéressant par ailleurs que par sa chute massive et brutale.

La comparaison de sa philippine n'est certes pas à faire avec cette heureuse trouvaille que son chroniqueur, qui le qualifie de *sir Daclin et gentleman farmer* traduits à plaisir par pauvre sire et par paysan pas du Danube mais d'Auvergne.

Après la loi sur les accidents du travail quand donc aurons nous celle sur la responsabilité des incapacités publiques, ce serait faire œuvre d'as-

sainissement dans le fonctionnarisme-colonial, qui, par ce moyen pourrait trouver le relèvement de son prestige dans l'expurgation de pas mal d'inefficacités notoires, encore plus dommageables à la cause coloniale.

UN COLON

Une confirmation,

Un monsieur, qui tout dernièrement a été confirmé par une main de femme, est prié de ne pas laisser divaguer sa langue une autre fois, sans quoi, il s'exposerait à recevoir le même sacrement à première occasion. Qu'il prenne bonne note de cet avertissement.

Et on dit qu'il n'y a rien de bon et de mauvais comme une langue de femme! Et celle de ce petit gibier-là?

A VENDRE Huit actions du SLIP

S'adresser au bureau du Journa

E. ETCHENIENDY & C[°]

Rue BISSON (en face l'hôtel Joinville).

Pommes de terre. — Beurre frais. — Œufs — Légumes.

FROMAGES & JAMBONS

Vins et Liqueurs. — Fruits. — Gâteaux fins pour desserts.

A vendre pour cause de dé- part bois de lits, glaces, poèle de cuisine etc.

S'adresser à Mme Vve Wuitil repasseuse Rue FÉLIX.

L'Imprimerie de l'*Impromptu* est transférée Rue Jacques-Cartier,

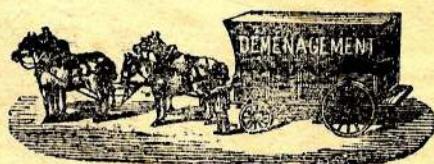
Le Gerant A., LEMOINE



ANNONCES

A. Sicard

Entreprises
de maçonnerie
de terrassement



Train de plaisir

Er. Siosse

Rue du Barachois
peintures diverses - papiers à tapisser
Baguettes pour encadrements

A VENDRE

1 appareil photo-
graphiques
13 sur 18

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE
un poêle à 2 trous
tout neuf

F. Hamon

Rue Jacques-Cartier



MEUBLES

en tous genres
prix très-modérés

à louer

pour le 1^{er} avril prochain

Une Maison

située à la Pointe Philibert
S'adresser à A. Dauphin

PAUL DEMINIAC

éparations de bicyclettes

On demande un apprenti ferblantier
S'adresser au journal

A VENDRE

Une voiture
à chien toute neu-
ve avec le chien,

S'adresser au journal.

Saint-Pierre — Imp. A. LEMOINE

13

Imprimerie de L'IMPROVITU
Circulaires — Lettres de faire part — Cartes de visite — Affiches
— Traites — Feuilles de primes — Reliure —
— Bons à souches — Lettres de deuil, etc., etc.